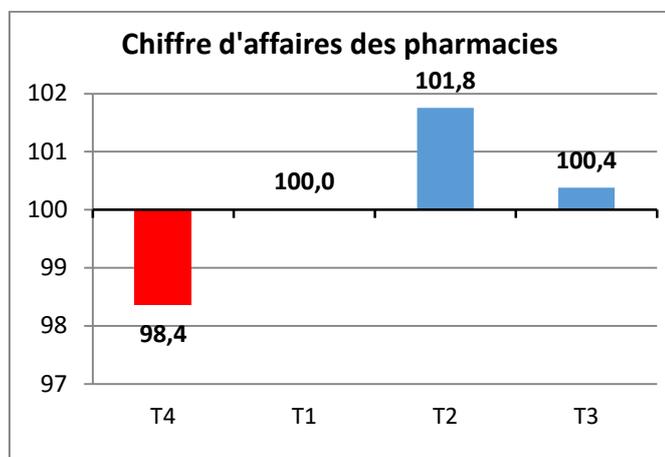


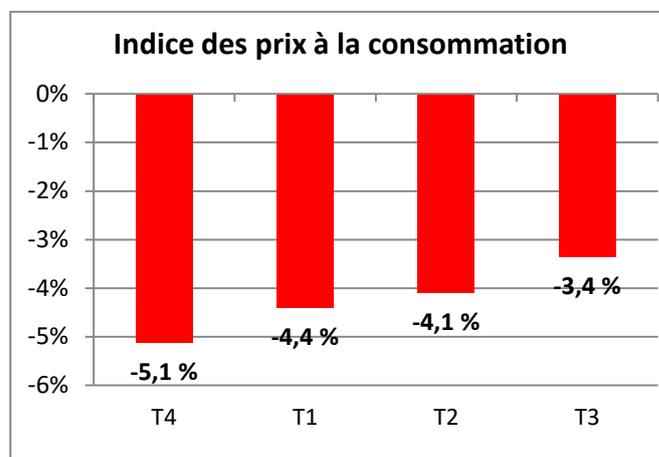
## Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des pharmacies (Naf 47.73Z) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 9 400 entreprises selon les trimestres.  
Lecture du graphique : l'indice 100,4 de T3 2016 traduit une augmentation du chiffre d'affaires de 0,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.

Indice des prix des produits pharmaceutiques (nomenclature Coicop 06.1.1.0) - Evolution en glissement annuel



Source : Insee - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016  
Lecture du graphique : en T3 2016, les prix des produits pharmaceutiques ont baissé de 0,4 % par rapport au T3 2015.

## L'actu économique du trimestre

### Le chiffre d'affaires

Légère progression du chiffre d'affaires des officines au troisième trimestre.

- Le chiffre d'affaires des pharmacies a très légèrement progressé au troisième trimestre 2016 : +0,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.
- Sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des professionnels de la pharmacie reste stable.
- Cette stagnation du chiffre d'affaires des pharmacies doit toutefois être mis en relation avec la forte baisse des prix enregistrée dans le secteur au cours des derniers trimestres.

### Les prix à la consommation

Tous les trimestres, le constat est le même : les prix des médicaments ne cessent de baisser de façon très prononcée !

- Au cours du troisième trimestre 2016, la baisse des prix, par rapport au troisième trimestre 2015, a ainsi été de 3,4 %.

- Une baisse légèrement moins prononcée que celle que l'on observait au cours des trimestres précédents, mais qui reste très significative.

### Dépenses de médicaments

Des dépenses en baisse. Les mois se suivent et se ressemblent. Alors que les dépenses de soins de ville progressent de +2,4 % sur les neuf premiers mois de 2016, l'évolution des dépenses de médicaments délivrés en ville reste modérée : -0,4 % à fin de septembre et -0,5 % en rythme annuel.

### Fermeture d'officines en 2016

Une accélération des fermetures.

- En septembre 2016, le nombre de restitutions de licences a atteint un nouveau record : 28, soit une fermeture par jour ou presque.
- Certes, il ne s'agit là que d'un seul mois, mais la tendance est clairement à la hausse. En 2014, une pharmacie fermait tous les 2,5 jours, puis une tous les deux jours en 2015.

## L'actu juridique, fiscale et sociale

### Juridique

Garanties et délais de paiement en cas de pratique du tiers payant.



Votre expert-comptable vous informe...

- Un texte précise sur présentation de quels justificatifs de droits, le paiement de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire est garanti au professionnel de santé en cas de tiers payant.

# L'actu de votre secteur

- Il précise également que ce paiement est effectué dans un délai de 7 jours ouvrés maximum, au-delà desquels une pénalité d'un euro est versée au professionnel de santé par l'organisme d'assurance maladie. Cette pénalité est portée à 10 % de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 10<sup>ème</sup> jour.

**Modifications des formalités de création d'entreprise.** Un décret ajoute à la liste existante de nouvelles informations à communiquer au centre de formalités des entreprises par le créateur d'entreprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : numéro de sécurité sociale (personne physique), nature de l'activité exercée simultanément à l'activité faisant l'objet de la déclaration lorsqu'il y a pluriactivité, nature de la gérance lorsque l'entreprise est une société à responsabilité limitée.

**Identification des commerçants étrangers : précisions sur les pièces justificatives à produire au RCS.** Un arrêté précise les pièces justificatives d'identité à fournir au Registre du commerce et des sociétés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 lors d'une demande d'immatriculation.

## Fiscale

**Obligation d'utiliser un système de caisse ou un logiciel de comptabilité sécurisé.**

- L'administration fiscale a précisé l'obligation pour les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, d'utiliser un logiciel satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.
- A défaut de pouvoir justifier que le logiciel ou le système de caisse respecte les conditions prévues par la loi, par la production d'un certificat ou d'une attestation individuelle, l'assujetti à la TVA est passible d'une amende égale à 7 500 €.

**Instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018.**

- Cette réforme concernera tous les revenus d'activité (salaires et professions indépendantes), les retraites, les revenus de remplacement et les revenus fonciers.
- Pour les salaires et les revenus assimilés, l'impôt sera collecté par l'entreprise ou l'organisme versant les revenus, qui appliquera le taux d'imposition transmis de manière automatisée par l'administration fiscale.

**Possibilité de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en cas de souscriptions au capital de petites et moyennes entreprises (PME).** Les conditions d'application de la réduction ont été harmonisées avec celles relatives à la réduction d'IR pour souscription au capital des PME par la loi de finances pour 2015.

## Sociale

**Aide à l'embauche du premier salarié.** Un décret prévoit que l'entreprise reste éligible à l'aide, au titre d'un nouveau contrat de travail, lorsqu'un premier contrat de travail conclu entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016 a été rompu pour motif de rupture de la période d'essai, de retraite, de démission, de licenciement pour faute grave, de licenciement pour faute lourde, de licenciement pour inaptitude ou de décès.

**Publication au journal officiel du 8 août 2016 de la loi de « Travail ».** Elle comporte de très nombreuses dispositions ayant pour objectif la refondation du modèle social français, pour permettre notamment aux acteurs économiques de s'adapter aux changements du monde du travail : sécurisation du forfait annuel en jours, prise des congés payés dès l'embauche, définition du motif économique du licenciement, etc.

## L'actu du secteur

### L'actualité du secteur

Les députés se prononcent en faveur de la vaccination contre la grippe en pharmacie. Dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2017, les députés ont adopté un amendement visant à autoriser les pharmaciens à administrer le vaccin contre la grippe, à titre expérimental et pour une durée de 3 ans.

**Santé : l'industrie du médicament paie cher la maîtrise des coûts.** Les économies prévues pour 2017 sur les remboursements de médicaments et de dispositifs médicaux s'élèvent à 1,8 Mds€. Et cela sans afficher d'objectif officiel de décroissance du chiffre d'affaires.

**Convention pharmaceutique : Marisol Touraine s'engage sur une enveloppe pluriannuelle.** A l'issue d'une heure d'entretien jugé « constructif » le mardi 27 septembre, le président de l'USPO, annonce l'engagement de la ministre de la santé sur « une enveloppe pluriannuelle pour la profession dans le cadre de la convention pharmaceutique ».

